



Rapport annuel du Comité d'éthique en recherche de l'Université de l'Ontario français

Période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Table des matières

1.	Sommaire	3
2.	À propos du CÉR de l'UOF	3
3.	Réunions du CÉR et suivis post-réunions	3
4.	Évaluations du CÉR	4
5.	Autres activités du CÉR	5
5.1.	Ressources pour les chercheur.e.s et l'administration.....	5
5.2.	Amélioration des processus du CÉR.....	6
6.	Membres du CÉR	7
7.	Conclusion	8

1. Sommaire

Le Comité d'éthique en recherche (CÉR) de l'Université de l'Ontario français (UOF) a été créé en mai 2023 à l'initiative du vice-rectorat adjoint à la recherche (VRAR). Ceci est le deuxième rapport annuel produit par la présidence et adopté par le comité; le [premier rapport annuel](#) était pour l'année 2023-2024. Le présent rapport fait état des obligations et du mandat remplis par le CÉR en 2024-2025. Dans la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, le CÉR a tenu onze réunions en comité plénier, reçu huit nouvelles demandes et approuvé cinq demandes.

2. À propos du CÉR de l'UOF

Le CÉR veille au respect des normes éthiques et à la protection des personnes participant aux activités de recherche des membres de l'UOF. En vertu de *l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC 2 2022) et de la *Politique d'encadrement de la recherche* de l'UOF, le CÉR permet également aux chercheur.e.s de répondre aux exigences des trois conseils subventionnaires fédéraux : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

La *Politique d'encadrement de la recherche* à l'Université de l'Ontario français comprend les exigences pour la composition et le fonctionnement du CÉR, décrit le rôle de la présidence ainsi que les responsabilités et pouvoirs du CÉR et, au besoin, permet la création d'un comité d'enquête.

3. Réunions du CÉR et suivis post-réunions

Le CÉR de l'UOF a tenu onze réunions mensuelles en comité plénier entre août 2024 et juin 2025, avec une pause des réunions en juillet pour la période estivale. Toutes les réunions se sont déroulées en vidéoconférence avec l'ensemble des membres du CÉR, hormis quelques absences exceptionnelles. La membre remplaçante a participé de manière régulière aux réunions. Lors d'absences, le CÉR a l'autorisation des membres absent.e.s pour mener les réunions. En cas d'évaluation de demandes de certificat éthique, les membres absent.e.s ont fourni leurs commentaires de manière asynchrone quand c'était possible.

Les réunions en comité plénier comprennent l'évaluation de dossiers (nouvelles demandes et, au besoin, retour sur des dossiers approuvés ou toujours en cours d'évaluation) et la délibération autour de certaines questions envoyées au comité par des chercheur.e.s. Lorsque le temps le permet, le comité profite des réunions pour (1) planifier le développement de ressources pour soutenir les chercheur.e.s de l'UOF ainsi que (2) discuter de la logistique du CÉR et l'amélioration des processus internes.

En dehors des réunions, la coordination et la présidence du comité assurent les suivis par rapport aux dossiers discutés en comité plénier tels que les demandes de clarification, la validation des clarifications soumises par les chercheurs, l'envoi de l'approbation, les rappels quand l'approbation éthique arrive à échéance, les suivis sur les demandes de modification, le renouvellement et la fermeture de dossiers ainsi que tout autre suivi nécessaire.

En cas de conflits d'intérêts, les membres du CÉR s'absentent des discussions sur les dossiers concernés pendant les réunions du comité plénier, et ne sont pas impliqués dans le suivi de ces dossiers.

4. Évaluations du CÉR

Le CÉR de l'UOF évalue les demandes d'approbations éthiques qui lui sont envoyées par les chercheur.e.s de l'université. Il met l'accent sur les dimensions éthiques des interactions entre l'équipe de recherche et les personnes qui seront invitées à participer aux projets de recherche, les conflits d'intérêt ainsi que la protection des renseignements personnels et de la vie privée. L'entièreté des demandes est transmise à tous les membres du CÉR qui font une évaluation individuelle des dossiers. Chaque dossier fait l'objet d'une discussion de la part de l'ensemble des membres du comité lors des réunions en comité plénier du CÉR. Les demandes sont soit approuvées, renvoyées à l'équipe de recherche pour modifications/clarifications, ou rejetées.

En date du 30 juin 2025, le CÉR comptait douze dossiers ouverts qui ont reçu une approbation, un dossier en cours d'évaluation, et quatre dossiers fermés. En 2024-2025, le CÉR a reçu huit demandes d'approbation éthique, dont sept demandes complètes et une demande d'approbation externe¹. Le CÉR a approuvé cinq demandes d'approbation éthique reçues entre août 2024 et juin 2025 (Figure 1). Aucune demande n'a fait l'objet d'un rejet bien que certaines aient requis plusieurs modifications avant d'obtenir une approbation. Deux des huit demandes ont été retirées car le projet fut annulé ou le projet ne nécessitait pas d'approbation du CÉR. Le dernier dossier reçu était toujours en cours d'évaluation à la fin de la période couverte par ce rapport. Pendant l'année, le CÉR a aussi traité une demande de modification, quatre renouvellements et quatre fermetures de dossier.

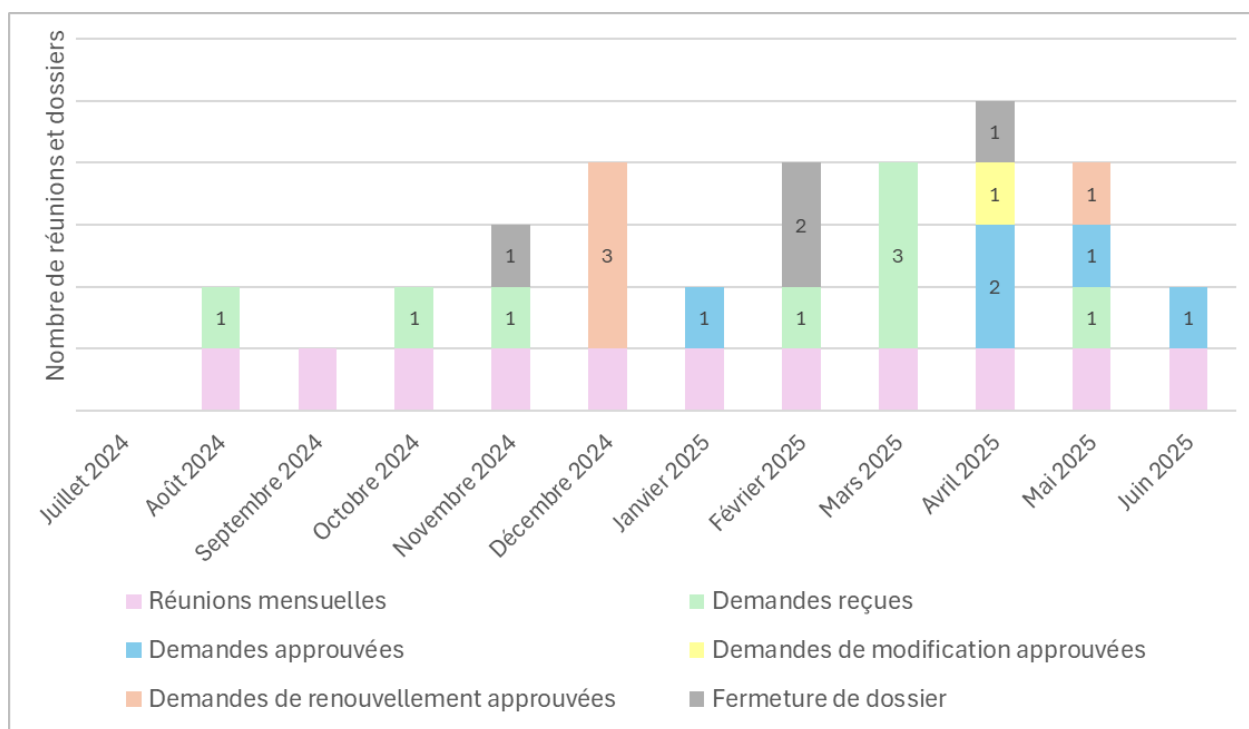


Figure 1. Activités d'évaluation et de suivis des demandes du CÉR par mois en 2024-2025.

¹ La Politique d'encadrement de la recherche de l'UOF permet au CÉR de reconnaître les approbations éthiques en provenance de comités éthiques d'autres établissements conformes à l'EPTC 2 (2022). Nous nommons ce type de demande une demande d'approbation externe.

Les demandes actives portent sur des projets de recherche explorant une variété de sujets, dont l'éducation, les services de santé, l'immigration francophone, la francophonie et la francophonie minoritaire, la conservation et les enjeux environnementaux, et les infrastructures sociales. Les demandes ouvertes ont été soumises par sept chercheur.e.s (cinq professeur.e.s, un.e chercheur.e et un.e étudiant.e), avec quatre chercheur.e.s ayant chacun deux ou trois projets de recherche actifs au CÉR. Il n'y a eu aucune plainte ou rapport d'événements indésirables.

Les activités du CER sont en croissance par rapport à l'an dernier (Tableau 1). Le comité est de plus en plus mobilisé par les chercheur.e.s de l'UOF et il y a plus de dossiers ouverts qui ont reçus une approbation. Certains des premiers dossiers traités par le CÉR arrivent à complétion et sont maintenant fermés. Le temps de traitement des dossiers entre le dépôt d'une nouvelle demande et l'obtention du certificat d'approbation éthique est resté constant de 2023-2024 à 2024-2025, avec un temps moyen de traitement de 1,6 mois (entre 1 et 3 mois selon les demandes). Il est à noter que le délai d'approbation dépend, entre autres, de l'état de la demande initial (ex., est-ce que toutes les sections sont bien remplies?) et du temps pris par les chercheur.es à répondre aux demandes de précisions et de modifications du CER.

	Demandes reçues	Dossiers ouverts	Dossiers en cours d'évaluation	Dossiers fermés	Temps moyens entre le dépôt de la demande et l'approbation
2023-2024 (mai à juin)	7	9	0	0	1.6 mois
2024-2025 (juillet à juin)	8	12	1	4	1.6 mois

Tableau 1. Comparaison des dossiers entre l'année 2023-2024 et 2024-2025.

5. Autres activités du CÉR

5.1. Ressources pour les chercheur.e.s et l'administration

La coordination et la présidence du CÉR assurent le bon fonctionnement du comité. Ils se coordonnent avec l'administration du Vice-rectorat études et recherche quand nécessaire. Ils sont aussi disponibles sur demande pour rencontrer les chercheur.e.s et répondre à leurs questions sur l'éthique en recherche et le processus de demande. Ils traitent de nombreuses questions et demandes de clarification par courriel. En cas d'incertitude, la coordination et la présidence consultent le reste du CÉR.

Le comité invite fortement (mais sur une base volontaire) tous les membres de la communauté de l'UOF concernés par le mandat du CÉR à compléter une formation gratuite en lien avec l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. La formation EPTC 2 : FER-2022 (formation en éthique de la recherche) est disponible au lien suivant : <https://tcps2core.ca/welcome?lang=fr>

En 2025, le site web du Service d'appui et de coordination à la recherche a été activé. [Une section du site UOF Recherche](#) est consacré au CÉR. On peut maintenant y trouver le mandat du comité et les politiques pertinentes, la composition du comité, les rapports annuels d'activité, le calendrier des réunions du CÉR, et les formulaires nécessaires pour toutes les étapes d'un projet – de la demande d'approbation éthique jusqu'au rapport final de fermeture d'un dossier.

Un schéma a également été créé par la nouvelle coordonnatrice du CÉR et est affiché sur le site web pour appuyer les chercheur.e.s et démontrer le flux des processus impliqués dans une demande d’approbation éthique (Figure 2).

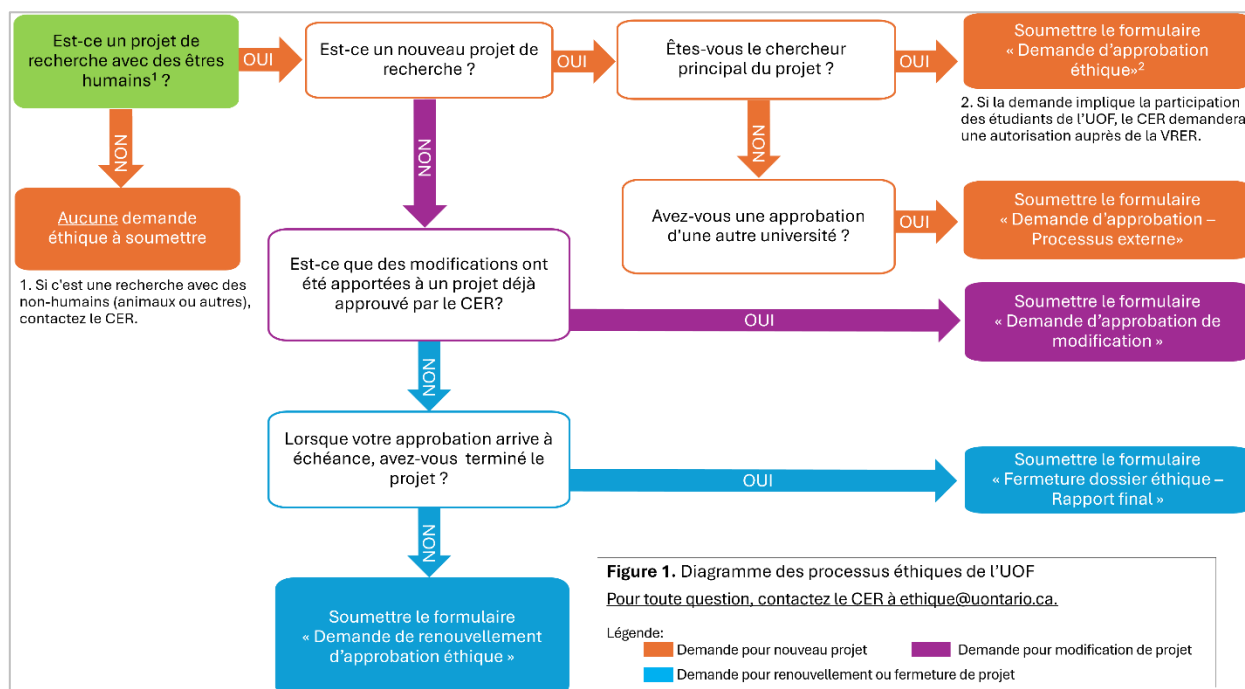


Figure 2. Schéma démontrant les flux du processus éthique à l'UOF.

Au printemps 2025, le CÉR a envoyé un sondage aux professeur.e.s et chercheur.e.s de l'UOF pour connaître leurs questions et suggestions pour le comité. Pendant l'été 2025, les membres du CÉR qui font partie du corps professoral ont développé une série de questions fréquentes et rédigé des réponses en lien au processus de demande éthique. Cette série de questions et réponses sera finalisée et affichée sur la page web du CÉR au cours de l'année 2025-2026 pour appuyer les chercheur.e.s dans leurs démarches.

Une prochaine catégorie de ressources que le CÉR aimerait développer pour soutenir les chercheur.e.s est un ensemble de gabarits pour les divers documents nécessaires dans une demande d'approbation éthique (par ex., formulaire de consentement, lettre de recrutement).

Sur demande, le CÉR reste disponible pour participer à des ateliers sur l'éthique en recherche.

5.2. Amélioration des processus du CÉR

Les membres du CÉR prennent avantages des réunions où il y a peu ou pas de demandes à traiter pour discuter de possibles améliorations au fonctionnement interne du CÉR.

À titre d'exemple, les membres du CÉR ont établi un chiffrier pour consolider les données sur les dossiers et ont créé des gabarits de courriels pour faciliter les suivis avec les chercheur.e.s à toutes les étapes d'une demande. En octobre 2024, le CÉR a adopté une nouvelle version du formulaire de renouvellement du certificat éthique. En juin 2025 et après un an de travail de révision, le CÉR a adopté une nouvelle version du formulaire d'approbation éthique. La révision des formulaires du CÉR vise à préciser les

questions pour diminuer le temps de traitement des dossiers et le nombre de demandes de clarification qui sont envoyées aux chercheurs.

Les membres du CÉR continuent de réfléchir au mode de fonctionnement du comité, aux rôles des différents membres et aux processus de traitement des dossiers. Étant donné la petite échelle de l'UOF, le traitement des dossiers et la communication avec les chercheur.e.s se fait manuellement sur Microsoft Sharepoint et par courriel, sans système de gestion des formulaires et des données du CÉR. Une réflexion continue est en cours pour assurer le bon fonctionnement du CÉR dans ce contexte.

6. Membres du CÉR

La *Politique d'encadrement de la recherche* de l'UOF précise la composition du CÉR (voir l'article 7.3.1). Les membres sont en poste pour des mandats de 5 ans.

En date de juillet 2024, le CÉR était composé de quatre membres réguliers en poste depuis la création du CÉR (Christine Beaudoin, Matthieu Josselin, Mischa Young et Dada Gasirabo) et d'un coordonnateur (Emanuel Da Silva). Deux postes étaient à combler : (1) membre suppléant et (2) expert en droit (membre externe).

Les changements suivants ont eu lieu au CÉR pendant l'année :

- À l'automne 2024, un membre régulier Mischa Young a annoncé qu'il quitterait le comité à l'hiver 2025. Le CÉR a fait un appel à candidature auprès des professeur.e.s de l'UOF pour combler deux postes de membre suppléants. Les membres du CÉR ont également consulté leurs réseaux pour combler le poste d'expert en droit (membre externe du CÉR).
- En décembre 2024, la Vice-rectrice aux études et à la recherche Isabelle Dostaler a confirmé la nomination de trois nouveaux membres au CÉR : Junior Mandoko, Sarah El Halwany, et Isabelle Létourneau.
- En janvier 2025, Béatrice Lego a remplacé Emanuel Da Silva à la coordination du CÉR.
- En février 2025, la Vice-rectrice aux études et à la recherche Isabelle Dostaler a confirmé les changements suivants au CÉR : (1) Christine Beaudoin, présidente intérimaire du CÉR depuis l'hiver 2024, accepte de devenir présidente du comité, et (2) Sarah El Halwany, élue en tant que membre suppléante en décembre 2024, accepte de devenir membre régulière pour combler le poste de Mischa Young qui a quitté en janvier 2025.

Les membres professeur.e.s de l'UOF partagent des expertises en méthodes de recherche, en éthique de la recherche et dans les domaines et disciplines de recherche de l'Université.

La composition actuelle du CÉR est la suivante :

Membre	Statut dans le CÉR	Mandat
Christine Beaudoin, Professeure UOF	Présidente	2023-2028
Matthieu Josselin, Professeur UOF	Membre régulier	2023-2028
Dada Gasirabo, Externe à l'UOF	Membre issue de la communauté	2023-2028
Junior Mandoko, Avocat externe à l'UOF	Membre expert en droit	2024-2029
Sarah El Halwany, Professeure UOF	Membre régulière	2024-2029
Isabelle Létourneau, Professeure UOF	Membre suppléante	2024-2029

Béatrice Lego, Coordinatrice du Service d'appui et de coordination à la recherche de l'UOF	Coordinatrice du CÉR	-
--	----------------------	---

7. Conclusion

Tel que le présente ce rapport, le CÉR est une instance de recherche essentielle qui permet aux chercheur.e.s de respecter les principes d'éthique et les exigences des agences de financement au Canada. Les douze projets de recherche approuvés par le CÉR démontrent le dynamisme des chercheur.e.s de l'UOF qui mènent des projets de recherches empiriques avec des humains dans des domaines variés. Le CÉR s'engage à continuer de remplir son mandat dans les années à venir, en plus de développer des nouvelles ressources pour soutenir les chercheur.e.s.

Pour toutes questions ou préoccupations et/ou pour signaler tout manquement éthique en lien avec les dossiers approuvés, veuillez communiquer avec le CÉR : ethique@ontario.ca.